

SERVICE DES COMMUNICATIONS

## La Grande Semaine des tout-petits et la Journée **mondiale de l'enfance** soulignées à Sainte-Julienne!

Sainte-Julienne, mardi 21 novembre 2023 – Dans le cadre de la 8<sup>e</sup> édition de La Grande Semaine des tout-petits (20 au 26 novembre) et afin de souligner la Journée mondiale de l'enfance (20 novembre), la Municipalité a organisé quelques activités symboliques mobilisant les jeunes des écoles primaires et du milieu de la petite enfance de Sainte-Julienne. Lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre, l'ensemble des élus portait fièrement l'autocollant de La Grande semaine des tout-petits. Le lundi 20 novembre, les enfants de la garderie Au pied de l'Arc-en-ciel et du CPE Pastelle, accompagnés de leurs éducatrices et d'élus municipaux, ont pris part à une marche jusqu'à l'hôtel de ville. Ils ont ainsi rejoint des élèves et des enseignants.es des pavillons Boutons d'Or, Virevents et Notre-Dame-de-Fatima, ainsi que des membres de la communauté pour une collation offerte par la Municipalité. Les membres du conseil municipal, ainsi que le député du comté de Rousseau, M. Louis-Charles Thouin ont hissé le drapeau de La Grande Semaine des tout-petits au mât de l'hôtel de ville. Le maire, M. Jean-Pierre Charron a rappelé quelques droits fondamentaux aux enfants juliennes. Ils ont droit :

- à une éducation de qualité;
- aux meilleurs soins de santé;
- à de la nourriture, des vêtements et un endroit sécuritaire où vivre;
- à un gouvernement qui s'assure que leurs droits sont respectés;
- d'avoir une famille aimante et d'être entourés d'une communauté bienveillante;
- de conserver leur langue, leur religion et leur culture au sein de leur communauté;
- d'être protégés contre toutes les formes de discrimination.

Cette marche significative au nom et avec les enfants a pour but d'affirmer l'engagement envers la promotion des droits de l'enfant; de mobiliser les citoyens, petits et grands, quant à l'importance de respecter les droits de l'enfant.

Quelques mots sur la charte des droits des enfants juliennes

Le conseil municipal a adopté le 9 avril 2018, la charte des droits des enfants juliennes. La création de cette charte découle d'une intention de la municipalité de Sainte-Julienne suite à l'obtention de son accréditation Municipalité amie des enfants le 16 juin 2017. C'est un engagement qu'a pris le conseil municipal en faveur des enfants de la Municipalité afin de contribuer à leur bien-être, à reconnaître et à souligner leur participation à la vie juliennaise. Elle se veut une démarche qui permet aux enfants d'accéder progressivement à l'autonomie, à la responsabilité et à la citoyenneté afin qu'ils deviennent les adultes de demain. La Journée mondiale de l'enfance se veut une occasion de sensibiliser la population aux droits de l'enfant.

- 30 -

Source : Amélie Huneault  
Chef des communications  
[amelie.huneault@sainte-julienne.com](mailto:amelie.huneault@sainte-julienne.com)  
450 831-2688, poste 7191  
[www.sainte-julienne.com](http://www.sainte-julienne.com)

2450, rue Victoria  
Sainte-Julienne  
(Québec)  
J0K 2T0

[www.sainte-julienne.com](http://www.sainte-julienne.com)  
Hôtel de ville : 450 831-2688  
Sans frais : 1 800 690-2688  
Télécopieur : 450 831-4433